L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

SAMEDI (MATIN,) 18 FÉVRIER 1832.

MAIRE
Col. PEYRE.
RECORDER
FELIX DE ARMAS.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 18 février.

Ayant annoncé, ce jours derniers, que nous avions en vente le Digeste des Ordonnances du du Conseil-de-Ville, notre relieur nous a fait observer qu'il se trouvait plusieurs volumes où il manquait quelques feuilles; mais nous étant assurés que les feuilles qui manquent sont justement celles où se trouve l'ordonnance relative à l'imprimeur de la ville, nous devons considérer ce digeste comme *complet*, attendu que six membres du Conseil viennent d'annuler cette ordonnance par leur décision de mercredi dernier.

La malle du nord a apporté hier les journaux de New York du 2 février, et de Charleston du 9; les premiers annoncent l'arrivée du paquebot *North-America*, capitaine MACY, par lequel on a reçu des journaux de Londres et de Liverpool jusqu'au 31 décembre inclusivement; ces nouvelles ne sont, à peu près, que la répétition de celles reçues par la voie de Savannah.

Le *cholera-morbus* parait se répandre avec plus de rapidité à Newcastle-sur-Tyn qu'à Sunderland; du 21 au 27 décembre, il y a eu 246 nouveaux cas de maladie; sur ce nombre, 101 personnes ont été guéries et 93 sont mortes. Dans le même laps, il n'y en a eu que 16 nouveaux cas à Sunderland. Cette maladie s'est aussi déclarée à North-Shields, à Gateshead, et en plusieurs autres endroits, où elle s'annonce avec plus ou moins de malignité.

Le bill de réforme n'occupe plus guère les esprits en Angleterre.

Les troubles de Grenoble n'ont duré que vingt quatre heures. Ces troubles ont commencé par un charivari donné par les habitants à M. Chauvet, percepteur des contributions; la foule s'est portée à sa demeure, pendant la nuit du 18 décembre, ses portes ont été enfoncées, les régistres des contributions jetés par la fenêtre et brûlés. Le 19, tout était rentré dans l'ordre.

Les journaux de Paris parlent du procès le plus curieux et le plus extraordinaire qui ait jamais occupé les tribunaux de ce pays. C'est une action en nullité dirigée contre le testament du dernier membre de l'illustre maison de Bourbon-Condé, testament qui est fait en faveur d'un prince de la maison d'Orléans, le duc d'Aumale, dernier fils du duc d'Orléans, qui est maintenant Louis-Philippe, roi des Français. Tel est l'objet de l'action sous le point de vue civil; mais sous le rapport moral, ce n'est rien moins qu'une tentative dont le but est de prouver la connivence du roi actuel avec la maîtresse du malheureux duc de Bourbon, pour l'engager à tester, contre sa propre volonté et contre son desir, en faveur du jeune prince d'Orléans. Des témoins affiment que le testament n'a été obtenu que par des menaces et des actes réitérés de violence de la part de la femme, mais qu'il ne fut pas plutôt fait que les réflexions les plus pénibles et les plus désagréables s'ensuivirent et vinrent assaillir le testateur. Il avait médité et préparé un plan de fuite, pour échapper aux persécutions de son geolier féminin, quand tout-à-coup il mourut. La maîtresse obtint des legs d'une immense valeur. La maison d'Orléans doit jouir de la principale partie des propriétés, à moins que le résultat de ce procès si important ne soit l'annihilation du testament, et ne dépouille ainsi le chef de cette maison non seulement de sa nouvelle et vaste acquisition, mais aussi de tout droit au respect du genre humain.

Tous les régimens qui composent l'armée française du nord ont reçu l'ordre de se rapprocher et de se tenir aussi près que possible du quartier-général, qui a été transporté de Maubeuge à Cambrai. Ces différents corps s'élèvent ensemble à 2000 hommes, qui, dit-on, sont prêts à marcher au premier signal du télégraphe. Le gouvernement français croit que le roi de Hollande a l'intention d'attaquer bientôt la Belgique, et jusqu'à présent le ministère, du moins ostensiblement, paraît décidé à aller au secours du roi des Belges. Mais quelle ridicule chose que cette armée de 2000 hommes pour agir contre l'armée hollandaise de 40,000!

Les nouvelles de Lyon reçues par le ministère sont loin d'être rassurantes; le général Hulot, qui commande la division stationnée dans cette ville, écrit qu'il y a tout à penser qu'une autre explosion aura lieu incessamment. Selon le général, il y a du carlisme au fond de cette turbulence, et les couleurs du duc de Bordeaux seront bientôt arborées.

Il résulte des rapports officiels, que la conquête de la Pologne a coûté 180,000 hommes à la Russie, dont 30,640 ont péri à la prise de Varsovie.

L'une des dernières discussions de la chambre des députés, à Paris, a amené un duel entre MM. Mauguin et Viennet. Une personne qui était présente à cette affaire, rapporte qu'au moment où l'on chargeait les pistolets, l'un des honorables députés a dit à son adversaire: "Monsieur, c'est la première fois depuis la révolution de juillet, que nous mettons une boule de la même couleur dans le même scrutin." Ni l'un ni l'autre des combattants n'a été atteint.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 18 décembre.

—On lit dans le *Temps*.

"Serait-il vrai que M. Sébastiani aurait lui-même engagé l'Autriche et la Prusse à agir dans le sens le plus absolu pour réprimer les mouvemens de libéralisme et de constitutionnalité de l'Allemagne? Serait-il vrai qu'oubliant le rôle imposant et naturel de la politique française appuyant en tous les temps les petites puissances d'Allemagne contre l'influence de leurs deux grandes ennemies, M. Sébastiani aurait promis de joindre ses efforts à ceux de l'Autriche et de la Prusse pour amener le résultat désiré par ces deux cabinets?"

—On écrit de Francfort-sur-Mein, le 12 décembre.

"Un courrier de Vienne a apporté hier au soir la nouvelle que le gouvernement autrichien a définitivement conclu un emprunt de 48 millions de florins au cours de 84 p. 100. Les quatre maisons de banque Rothschild, Geymuller, Sina, Arnstein et Eskeles, se sont chargées d'une grande partie de cet emprunt (30 millions). Cette nouvelle donne à croire que l'Autriche est plus que jamais disposée à pousser ses armemens."

—Mme. Larochejaquelain est arrivée en Angleterre.

—La terre et le château de Rosny ont été vendus à un Anglais qui les a achetés deux millions cent mille francs comptant. Le château a été livré tout meublé, et l'ameublement était neuf; la duchesse de Berry n'a enlevé que quelques portraits de famille et des objets d'art en petit nombre. On estime le produit de Rosny à cent-vingt mille francs net d'impôt.

—Les rapports de comparaison entre la presse quotidienne de Londres et celle de Bruxelles sont à l'avantage de cette dernière ville. Pour une population de 1,275,000, il est publié chaque jour à Londres douze journaux, dont six le matin et six le soir. Il en paraît sept quotidiers à Bruxelles, il y en aura 8 à compter du 15. Cette ville compte à peine 100,000 âmes. A la vérité, les douze journaux de Londres tirent journellement 40,000 exemplaires. Ceux de Bruxelles en tirent seulement 8,000. Mais la population de cette dernière capitale est à celle de Londres comme un est à douze, tandis que la lecture des journaux est comme un est à cinq. D'où il semblerait résulter qu'il y a à Bruxelles, dans un nombre égal d'individus, cinq lecteurs de journaux contre deux à Londres.

—Le 26 novembre, on a observé à Soegnl (duché d'Aremberg) un phénomène singulier. Vers dix heures du soir, on aperçut, dans la direction du sud-ouest, un globe de feu qui se distinguait des autres étoiles par son changement de dimension, sa lueur et sa plus grande proximité de la terre. Des étincelles paraissaient en jaillir. Cette apparition a duré jusqu'à dix heures. Alors, tantôt s'élevant, tantôt s'abaissant dans l'atmosphère, elle tomba en répandant une lumière rouge après une détonation électrique qui se fit distinctement entendre au loin.

(*Gazette de Prusse.*)

—On lit dans le *Mémorial bordelais*:

"Le cuisinier de bord du navire *la Consolation*, arrivé du Chili depuis trois jours, a transporté vivant, à Bordeaux, l'un des plus grands volatiles connus, le *condor*, qui ne se trouve que dans les hautes montagnes du Pérou.

"Cet animal, que nous avons vu, est fort doux; il a sept mois et a été pris jeune au lacet, au pied des Cordillières. Il est déjà très gros, et ses ailes étendues décrivent un cercle d'au moins douze pieds."

PARIS, 16 décembre.

—Le départ des troupes espagnoles de la frontière est pleinement confirmé; les garnisons de Pampelune, Saint Sébastien, Irun, rentrent à marches forcées dans l'intérieur; mais on assure aujourd'hui que le motif de ce mouvement provient de la nécessité de réunir vers le Portugal une armée de 40,000 hommes, destinée à soutenir le trône chancelant de don Miguel. Il serait même question d'un traité conclu à cet effet entre les deux états.

(*Indicateur de Bordeaux.*)

—On écrit de Vannes, 10 décembre.

"Un détachement parti de Locminé vers Plumelin, après avoir exploré un marais et la lisière du bois, a découvert une bande armée; sur la sommation qui lui fut faire, l'un des brigands a répondu en bon français *: vaincre ou mourir*, et la fusillade s'est engagée à travers les broussailles. Après un combat où la troupe ne ligne et la gendarmerie ont eu à lutter contre les accidens du terrain et un fossé profond, un brigand est tombé et un autre s'est rendu; mais la prise la plus importante est celle du nommé Lorcy, ancien sergent d'infanterie, capitaine de cette bande, et lieutenant de Mandart.

"Deux autres individus ont échappé, après avoir abandonné leurs fusils. Trois autres fusils ont été ramassés à terre.

"Après la fuite du reste de la bande, on a découvert la retraire de ces chouans, bâtie en terre, et recouverte de mousse. On y a trouvé, matelas, draps, couvertures, fusils, objets de cuisine, vivres, *chapelets*, cartes à jouer, cornet à poudre, balles, etc. Le 46e. et la gendarmerie ont rivalisé de zèle dans cette expédition, contrariée par une pluie abondante, et par des chemins où il faut être dans l'eau jusqu'à la ceinture.

"La veille, à Moustoir, on avait découvert plusieurs cachettes semblables, dans les bois de Cosquer, et renfermant les mêmes objets.

"Le réfractaire blessé, et qui est mort à onze heures du soir, se nomme Jegat, et celui qui a été arrêté, Picaut. Ils étaient vêtus de hardes neuves, qu'on croit provenir d'un vol fait récemment à un marchand sur la grande route."

—On écrit de Chollet, 10 décembre:

"Une bande de vingt hommes et une de soixante ont passé du côté de Saint-Laurent et près de Mont-de-Jean; il y a eu un engagement dans lequel il y a eu plusieurs blessés. La chouannerie paraît se reporter vers la Loire: on a de suite accru de ce côté les moyens de répression.

"La troupe, malgré son peu de succès, n'en montre pas moins de zèle, et la pluie qui nous inonde n'a pas fait cesser les battues."

—On se rappelle que le gendarme Coisne avait été enlevé par le brigand Mandart; jusqu'ici les recherches avaient été vaines pour retrouver le cadavre de ce malheureux, que l'on présumait assassiné. Nous apprenons aujourd'hui de Ploërmel que le corps de Coisne a été retrouvé: les renseignemens sont d'une nature effrayante.—L'infortuné a été enterré vivant; il n'avait qu'une seule blessure à l'épaule.

(*Auxiliaire breton.*)

LES OREILLES COUPÉES.

Vous savez le village de Ploërmel, à une lieue de Beltz. Le chemin qui conduit à Beltz est de toutes parts bordé de bois qui s'embranchent par le faîte. On y passe à l'ombre. Guillemot y passait l'autre jour, Guillemot le cordonnier, bon enfant, pas chouan, aimant la France presque à l'égal de sa ménagère, laborieux et sobre. Il portait à jeun une paire de souliers au maire de Beltz.

"Halte-là!" Vingt sabres lui barrèrent la poitrine. "Où vas tu!"

Guillemot avait reconnu des chouans. Par un mouvement tout machinal, stupéfait qu'était le pauvre homme, il se gratta l'oreille.

Les chouans se prirent à rire. Puis après, Guillemot les entendit qui se disaient entr'eux: "Oui! c'est cela. L'idée est drôle! Il faut lui couper les oreilles"

—A genoux!" Deux hommes se placèrent l'un à sa droite, l'autre à sa gauche; tous deux le sabre levé.

"Un instant, messieurs, dit le plus jeune de la bande, fashionable de grande route, bel-esprit de bruyères, sachant le vol à main armée, le latin, Regnard et les classiques; un instant! je demande qu'on laisse aller cet imbécille en paix. Que ferions nous, messieurs, des oreilles d'un cordonnier! *Ne sutor*.

—Butor tant qu'il vous plaira, M. le comte, reprit l'exécuteur en chef; mais les oreilles du cordonnier y passeront." Et faisant signe à son camarade: "Attention! une, deux."

Le sang jaillit sur les épaules de Guillemot. Un affreux vertige lui serra la tête. Il tomba raide.

"Qui les veut? dit le chef, en étalant sa double proie sur la crosse de son fusil."

Ils tendirent la main tous.

"Vous voyez bien que le pauvre diable est tout chagrin de la perte qu'il vient de faire, dit un autre, en montrant Guillemot étendu presque mort à ses pieds. Messieurs, prouvons à la France que nous ne sommes pas des voleurs, rendons lui ses oreilles.

A deux jours de là, Guillemot, la tête pendante sur l'oreiller, racontait, dans l'interrogatoire qu'il subissait, l'horrible mutilation dont il avait été victime.

"J'allais à Beltz, monsieur, porter une paire de souliers neufs au maire, lorsque des chouans se jetèrent sur moi sabres levés....

—Vous ont-ils volé vos souliers?

—Non, monsieur; mais....

—Enfin vos souliers vous restent?

—Oui, monsieur.

—Vous voyez bien que ce ne sont que des gens *égarés*. Soyez sûr qu'ils feront bientôt leur soumission.

—Cela me rendra-t-il ce qu'ils m'ont pris?

—Mais, encore un coup, cordonnier Guillemot, faites donc attention que vos souliers vous restent.

Guillemot mourut le lendemain.

(*Figaro.*)

GENESE SAINT-SIMONIENNE.

Création du monde et de l'homme.

1. Au commencement, Dieu créa St.-Simon et l'Enfantin.

2. St.-Simon était informe et tout nu; les ténèbres couvraient sa face, et son esprit était juché au cinquième étage.

3. Or, Dieu dit: Que la lumière saint-simonienne soit faite. Et la lumière fut faite.

4. Dieu vit que la lumière était plaisante, et sépara la lumière d'avec les ténèbres.

5. Il appela la lumière non-hérédité, et donna aux ténèbres le nom de coffre-fort; et de la non-hérédité et du coffre-fort se fit la première dupe.

6. Dieu dit encore: Que les simples qui sont sous le ciel se rassemblent salle Taitbout, et que l'élément productif paraisse. Et cela se fit ainsi.

7. Dieu donna à l'élément productif le nom d'Enfantin, et il appela saint-simoniens tous les simples rassemblés; et il vit que cela était drôle.

8. Et du rassemblement de la salle Taitbout se fit la seconde dupe.

9. Dieu dit encore: Que l'Enfantin produise des doctrines qui portent du fruit chacune selon son espèce, et qui renferment en elles-mêmes le germe de la reproduction. Et cela se fit ainsi.

10. Et des doctrines de l'Enfantin se fit la troisième dupe.

11. Dieu dit aussi: Que des corps de ténèbres soient faits dans le firmament de St.-Simon, afin qu'ils servent de signes pour obscurcir les fidèles et ne pas éclairer les simples.

12. Et Dieu fit deux grands corps opaques qu'il appela l'un journaliste, et l'autre prédicateur. Et Dieu vit que cela était bouffon.

13. Et du journaliste et du prédicateur se fit la quatrième dupe.

14. Dieu dit encore: Que les simples produisent de petits simples vivans qui nagent dans le vague de la doctrine.

15. Dieu créa donc de petits simples et tous ceux qui vivent et nagent dans le vague de la doctine. Il vit que cela devenait amusant.

16. Et des petits simples et de tous ceux qui vivent et nagent dans le vague de la doctrine se fit la cinquième dupe.

17. Dieu dit encore: Que l'Enfantin produise un homme et une femme vivans chacun selon son espèce. Et cela se fit. Dieu vit que la farce ne finirait pas de sitôt, et il trouva la plaisanterie de bon goût.

18. Et de l'enfantement de l'Enfantin se firent la sixième et la septième dupes.

19. Dieu dit ensuite: Voilà l'homme saint-simonien et la femme saint-simonienne créés à la ressemblance de l'Enfantin; qu'ils croissent donc et qu'ils multiplient.

20. Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites, et elles étaient fort divertissantes. Et de l'homme et de la femme saint simoniens se firent la huitième, la neuvième, la vingtième, la centième, la millième dupe, en comptant de la première jusqu'à la dernière génération. Après quoi Dieu se reposa.

(*Figaro.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des battimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Navire Sarah & Caroline, Prince, Liverpool, Lincoln et Green; Navire Helen Mar, Harrison, Philadelphie, J Thompson, Brick Jasper, Hill, Pensacole, L H Gale; Polacre Constantia, Ajena, Cadix, L Page; Goël. Caroline, Swiler, Mobile, T Toby.

ARRIVÉS.

Goël. New Packet, Mansen, de New-York.
Goël. W A Tyson, de Matagorda.
Bateau John Dennison, de la Mobile.
Bateau à vap. Caroline, Doughby, Port Gibson.

Bateau de remorque Florida, des Passes, ayant mis en mer les bricks Ariel et Tribune et la goëlette Sarah. Il a amené le navire Molly, le brick Carroll, et les goëlettes Francisco et Joshua. Il a laissé la barre mercredi matin, et il y a laissé les bricks Josefina et Créole, deux navires, un brick avec son gouvernail cassé, une goëlette espagnole, et plusieurs autres batimens. Le temps étant brumeux les pilotes n'ont pas pu aller à leur rencontre. Il a rencontré plusieurs voiles en rivière. Un brick échoué à 45 milles au-dessous de la ville et un autre brick échoue à 25 milles plus haut. Un navire au Détour.

Navire Molly, Hams, Hambourg.
Navire Carroll-of-Carrollton, Ingersoll, Liverpool.
Navire Molly, Haims, Hambourg.
Brick Hope, Marston, Boston.
Brick Tyson, Lentor, Havane.
Brick Carroll, Hood, Marseille.
Goël. Francisco, Sanches, Tampico.
Goël. Josua, Lerle, Mobile.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 19 février,

LA MUETTE DE PORTICI,

Grand Opera en cinq actes, orné de tout son spectacle, par Scribe et Delavigne, musique d'Auber. Le spectacle sera terminé par

L'OUBLI

OU, LA CHAMBRE NUPTIALE,

Vaudeville nouveau en un acte.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5, 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 44 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR, Maire. 18 fev

Banque de la cité de la Nouvelle-Orléans,
17 fevrier 1822.

AVIS est donné par le présent aux personnes qui ont souscrit pour former le capital de cette institution, qu'elles auront à payer, sur le nombre d'actions pour lequel elles ont souscrit respectivement, une somme de dix piastres sur chaque action, le 19 de mars prochain, et que le 23 d'avril prochain, elles auront à faire un nouveau paiement de dix piastres, aussi par action. Les paiemens devront se faire de neuf à trois heures, chaque jour.

Aussitôt que la maison de banque sera ouverte, les actionnaires pourront, à leur option, payer $15 sur chacune de leurs actions respectives, ou payer les ... aux termes à la fois.

Par ordre de la Direction.

18 fév R. CLAGUE, Secrétaire.

MR GORRANT à l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orleans, que jusqu'au quinze du mois de mars prochain, il achètera à des conditions très-avantageuses les gants glacés blancs et de couleur devenus non mettables.

Sa demeure est rue Royale, No. 325, maison de M. Canonge, avocat. 18 fév—3

QUELQU'UN de bien actif qui parlerait les deux langues, et qui connaîtrait bien la ville, trouverait de l'emploi; on lui donnerait le logement, la table et de bons appointemens. s'adresser au bureau de cette feuille. 18 fév—3ts

LE soussigné étant à la veille de partir pour France, prévient les personnes qui pourraient avoir des réclamations à lui faire, ou qui voudraient le charger de quelques affaires pour ce pays, pourront s'adresser au bureau de l'Agence Universelle, rue St. Philippe No. 23.

18 fév—3ts BONNAIN.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—3 février 1832—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—*Antoine Philippe Lanaux* contre *ses créanciers*—No. 1164—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Antoine Philippe Lanaux ait lieu en l'étude de Octave de Armas, notaire public, mardi, 28 du courant, à l'effet de nommer un syndic en remplacement de Claude Tremé.

Signé, CHS. MAURIAN, juge.
Bureau du Greffier,
18 fév—3 S. BLOSSMAN, dép. gref.

GRAND
ASSAUT D'ARMES.

DIMANCHE, 19 du courant, il y aura un grand assaut d'armes, dans la salle de bal, à l'encoignure des rues Bourbon et d'Orléans. Les amateurs et les maîtres d'escrime sont invités à s'y trouver. L'assaut sera ouvert par un professeur de cet art et un jeune Créole, fort amateur: cette première lutte sera suivie de plusieurs assauts entre différens créoles, connus par leur adresse dans ce genre. L'assaut aura lieu à dix heures du matin.

Prix d'entrée: $1. 14 fév

ANNIVERSAIRE
DE LA NAISSANCE DE
WASHINGTON.

Résolu, par le comité réuni des deux chambres de la Législature et par le comité du Conseil de Ville de la Nlle.-Orléans, assemblés à l'effet de prendre les mesures convenables pour la célébration de l'anniversaire séculaire de la naissance de WASHINGTON:

Art. 1er. Que le clergé de la ville de la Nlle. Orléans sera respectueusement invité à chanter un *Te-Deum* dans l'église cathédrale de St.-Louis, le 22 du courant, à onze heures du matin, auquel seront respectueusement invités à assister, les deux chambres de la Législature, le Gouverneur de l'état, le Conseil-de-Ville de la Nlle.-Orléans, les autorités civiles et militaires des Etats-Unis, les autorités civiles et militaires de l'état et de la ville, les différentes corporations ou associations de la ville, les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, et les citoyens en général; la procession se formera à dix heures précises, à l'ancien couvent, sous la direction de G. W. Morgan, marshal du jour, et J. H. Holland, député-marshal.

Art. 2. Que l'officier qui commande les troupes des E.-U. stationnées dans cette ville, et l'officier qui commande la Légion de la Louisiane sont respectueusement invités à ordonner une revue de ces troupes, à 10 heures du matin, sur la Place-d'Armes, vis-à-vis l'église.

Art. 3. Que les capitaines des navires et des bateaux à-vapeur qui sont maintenant dans ce port sont respectueusement invités à hisser leurs pavillons.

Art. 4. Que l'officier commandant le Bataillon d'Artillerie est respectueusement invité à faire faire un salut national au point du jour, et un autre de 100 coups de canon à 1 heure de l'après-midi.

Art. 5. Que MM. Canon et Conrad sont désignés pour prononcer, le premier un discours en français, et le second un discours en anglais, dans la cathédrale, après le *Te Deum*.

Art. 6. Que l'edifice occupé par la Législature, l'Hôtel-de-Ville et les autres édifices publics seront illuminés le soir, et que les citoyens en général sont invités à illuminer leurs maisons.

ART. 7. Que l'entourage de la Place d'Armes et les arbres de cette Place, seront aussi illuminés le soir, et qu'une estrade sera élevée au milieu de l'emplacement pour recevoir une troupe de musiciens; et que M. Landry de la part du sénat, M. P. Landreaux de la part de la chambre et M. S. Dixon de la part du Conseil soient chargés conjointement avec le maire de la N.-Orléans, de veiller à l'exécution des présentes résolutions.

ART. 8. Que les juges des différentes cours de la ville de la N.-Orleans, les directeurs des banques et autres établissemens de cette espèce, et les négocians et marchands en général soient invités à fermer le dit jour leurs comptoirs ou boutiques.

ART. 9. Que les présentes résolutions seront imprimées de suite, dans les deux langues, dans tous les journaux de cette ville, avec le programme de la procession, qui sera distribué aux citoyens, le 22 au matin.

L. Thomas, T. Landry, } *Du Sénat.*
J. Nichols, P. Landreaux, A. Lecombe, D. Edwards, } *de la Chambre.*
S. D. Dixon, T. Toby, E. Blanc, } *du Conseil de ville.*

D. PRIEUR, Maire.

SALLE DE BAL,
au coin des rues d'Orleans et Bourbon,
Samedi, 18 *février*,
GRAND BAL PARÉ,
ET MASQUÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 16 f.

Banque de la Cité, 16 *février* 1832.

DES demandes seront reçues jusqu'à 5 heures de l'après-midi, samedi 18 du courant, pour les places de deux Commis. (*Recording Clerks*)

Par ordre de la direction.
17 fév—2 R. CLAGUE, secrétaire

AVIS.—M. ANTOINE MOLINARI s'étant retiré des affaires, invite les personnes qui lui doivent à régler immédiatement avec lui, et celles à qui il doit à se présenter à son domicile pour faire solder leur compte.

A. MOLINARI,
rue de la Levée, vis à-vis la boucherie.
17 fév—12

AVIS.—Les personnes auxquelles il peut être dû par la succession de feu J. Puchen et celles qui peuvent devoir au défunt, sont invitées à s'adresser au soussigné, pour effectuer un réglement.

J. OLLIÉ.
17 fév—3 Exec. datif de la succession.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Philippe Sterlin, d'avoir à presenter leurs réclamations, sous dix jours, et ceux qui doivent sont priés d'avoir à payer entre les mains de

EDMUND ROUVERT,
avocat de Célestin Gros, exécuteur testamentaire
17 fév—3

Dix piastres de récompense.

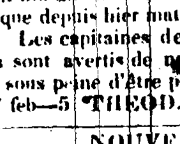

SERONT donnés à qui conduira à la geole le mulâtre clair nommé CHARLES, âgé d'environ 20 ans, jolie figure, taille d'environ cinq pieds cinq pouces, vêtu d'un habit, veste gris foncé, boutons d'acier, pantalons en cotonnade du nord, chapeau noir, un peu usé. Le dit mulâtre n'est absent de l'hôtel des étrangers que depuis hier matin; il ne parle que l'Anglais. Les capitaines de navires et de Steamboats sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis d'après la loi.

17 feb—5 THEOD. NICOLET & Cie.

NOUVELLE PHARMACIE

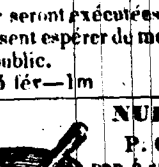

Les soussignés annoncent respectueusement au public, qu'ils viennent d'ouvrir leur pharmacie, rue St.-Pierre, en face de la Place, où l'on trouvera toute espèce de Drogues et Médecines, très-fraiches. Les demandes de l'intérieur seront exécutées avec soin et ponctualité. Ils osent espérer de mériter une part du patronage du public.

15 fév—1m CUSACHS & CO.

NUEVA FARMACIA.

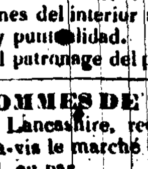

P. CUSACHS y COMP, participan à sus amigos y al público en general, la apertura de su establecimiento de Farmacia en la calle Sn. Pedro, frente à la Plaza, donde tendrán un buen surtido de DROGAS Y MEDICINAS FRESCAS. Las órdenes del interior serán ejecutadas con cuidadas y puntualidad. Se atreven à esperar merecer el patronage del público. 15 de feb.

POMMES DE TERRE.—200 barils de Lancashire, reçus par le brick Venture vis-à-vis le marché aux légumes, à vendre à bord, ou par
10 fév THAYER, HURD & CO.

POUR LA FOURCHE INTERIEURE.

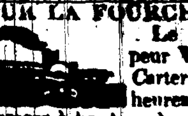

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capitaine Carter, partira samedi, à 10 heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
17 fév TOURNÉ & BECKWITH, nouvelle levée, no. 15

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur de première classe CINCINNATIAN, capit. Percy, sera expédié pour les susdits ports. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à
16 fév STETSON & AVERY.

POUR CAMPECHE.

Le brick mexicain ARGUS, capt. Escotu, partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 fév J. W. ZACHARIE & CO.

POUR CHARLESTON.

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre, MARY, capitaine Porter, ayant une partie de son chargement engagée, partira la semaine prochaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à J. W. ZACHARIE & Co.
18 fév rue Bienville, no. 80.

A VENDRE OU A FRETER.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, INDEPENDANCE, de Baltimore, capt. Tilden, du port de 194 tonneaux, et parfaitement gréé. S'adresser à bord, poteau no. 20, ou à
HARRISON, BROWN & CO.
18 fév rue Royale, no. 117

POUR LA HAVANE.

La belle goëlette espagnole MONTAÑESA, capitaine Fco. Morillo, ayant la moitié de son chargement engagée, sera expédié sans délai. Pour frêt du reste, ou pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
JOSE PRATS,
17 fév—4fs rue Ste.-Anne, no. 52

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais PRINCE LE BOO, capt. Pratt, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton, pour compléter son chargement; pour fret desquels, s'adresser à .
17 fév LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES.

Le navire fin voilier INDIEN, capt Augand, partira pour e dit port le 22 du courant, ayant de beaux emménagemens. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
14 fév. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BOSTON.

Le beau brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, TUSKAR, capitaine Hall, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
14 fév STETSON & AVERY.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 22, mars 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Paul A. Curnier, un terrain formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union, et 120 pieds de face à la rue Gimd, mesure française, faisant partie du lot no. 194, dans l'ilet no. 31, sur le plan du nouveau faubourg Marigny.

Conditions: 1-2 comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour. MARTIN BLACHE, régister.

L'acte de vente sera passé par devant L. Féraud, n. t. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 fév

COUR DES PREUVES.—Attendu que Antoine Losp, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu Jean Mongène, décédé ab intestat—avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
18 fév MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mercredi, 29 du courant, j'exposerai en vente, devant mon bureau, à 4 heures P. M., pour le compte de la succession de feu Paul A. Curnier, les effets mobiliers delaissés par le défunt. Conditions comptant. Par ordre de la cour.
18 fév MARTIN BLACHE, régister.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

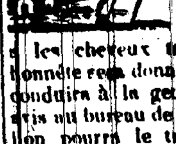

Parti marron, le 6 du courant, de l'habitation de Mme. Ve. Mayronne, un jeune nègre nommé RICHARD, âgé de 12 ans, belle figure, teint clair, il est bien fait et les cheveux très épais. Une récompense honnête sera donnée à quiconque l'arrêtera et le conduira à la geole de cette ville, ou donnera avis au bureau de cette feuille, de l'endroit où on pourra le trouver. Il a été vu près du couvent, se dirigeant vers le bas du fleuve.

11 fév.—3,3ps.

HUILE DE BALEINE.—2,500 gallons Huile de Baleine, à vendre à bas prix, par STETSON & AVERY.
14 fév rue du Camp, no. 31

Succession de feu Louis Landry.

PAROISSE ASCENSION.—Cour des Preuves.

En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse Ascension, il sera offert en vente publique, mardi, 28 février 1832, sur les lieux, à 10 heures du matin,

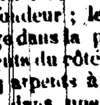

UNE HABITATION SUCRERIE, dépendante de la succession de feu Louis Landry, située en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, à huit milles environ au dessus de Donaldsonville, ayant quinze arpens et demi (plus ou moins) de face, dont trois arpents, vingt six pieds et quatre pieds attenants à la limite supérieure de l'habitation, n'ont que 40 arpents de profondeur; le reste de l'habitation se prolonge dans la profondeur jusqu'à cinquante sept arpents du côté d'en haut, et jusqu'à cinquante cinq arpents à la limite d'en bas; les lignes allant dans une direction à peu près parallèle. La dite habitation, bornée en haut par la terre de Maxille Babin, et en bas par celle d'Edward Duffel, contient environ 400 arpents de terre défrichée, dont environ 200 sont plantés en cannes, savoir; 72 arpents en souches de 1831, et le reste en souches plus anciennes. On a planté cette année 30 arpents, et il y a des cannes matelassées pour en planter encore de 40 à 50 arpents, qui le seront en tout ou en majeure partie avant la vente.—Les améliorations consistent en une grande sucrerie en briques, avec un moulin horizontal, une belle maison de maître, cuisine, cabines à nègres, écuries, magasins, et les autres dépendances d'une habitation.

Termes et conditions:

Payable deux mille piastres comptant, et le reste en quatre paiemens égaux, échéant en mars 1833, 1834, 1835 et 1836. L'acquereur fournissant ses billets avec 2 endosseurs à la satisfaction de Narcisse Landry, et de deux des exécuteurs testamentaires de feu Louis Landry, payables au domicile du juge de cette paroisse, portant dix pour cent d'intérêt par an, après l'échéance, jusqu'au paiement, (sans que cette clause puisse autoriser aucun retard de paiement) avec hypothèque spéciale sur l'habitation.

Paroisse Ascension, 27 janvier 1832.
8 fév—6 EDWARD DUFFEL, juge.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par
5 déc. P. E. SORBÉ.

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera deux colonnes d'avis d'encan sur la 4me. page.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,
dans la continuation du faubourg Washington,
PAR HEWLETT & RASPILLER.

IL sera vendu Samedi, 25 du courant, et sans reserve à la nouvelle Bourse,

300 TERRAINS

formant 40 ilets dont une partie fait face au fleuve, le plan dressé par Mr. Jh. Pilié, voyer de la ville, sera exposé à la bourse pour l'inspection du public.

Conditions: Un, deux et trois ans de crédit, payable en billets, portant hypothèque, endossement à satisfaction n'étant exigé que pour le premier billet. Les actes de vente seront passés en l'étude de Chs. Janin notaire.
18 fév—7.

PAR H. J. DOMINGON.

MARDI prochain, 21 du courant, à onze heures du matin, il sera vendu dans son magasin d'encan, pour clore une vente, 8 balles brin français à moustiquaire. 18 fév

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu aujourd'hui, 18 fév. à 4 heures, en face des magasins bleus, 20 barriques de vin imitation Canaries; 150 quarts Malaga sec, 50 do. de 14 gallons Malaga sec, 50 do. Malaga doux, 40 barils vin de Paxarete, en débarquement du Sicily, venant directement de Malaga. Conditions, à la vente. 18 fév

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 25 du courant, il sera vendu, au café de la bourse Hewlett, à midi précis.

5 terrains situés au faubourg Delore,

Le no. 1, mesurant 27 pieds de face à la rue des Tritons, sur 110 pieds de profondeur.

Le no. 2, même face même profondeur.

Le no. 3, même face même profondeur.

Le no. 4, mesurant 21 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue des Tritons, sur 110 pieds 2 pouces de profondeur, et 24 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne de profondeur.

Le no. 5, mesurant 28 pieds 11 pouces de face au cours des Dryades, sur 104 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur, et 22 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne de profondeur.

Le tout vendu conformément au plan qui sera présenté.

Payable à 6, 12, 18 & 24 mois de terme, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 18 fév

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu mardi, 21 du courant et jours suivans, à son magasin d'encan, à 10 heures du matin, 4 caisses putilles, 8 dito bretagne, 2 dito indiennes. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

Aussi, 55 ballots marchandises étrangères et domestiques, consistant en une variété d'indiennes de goût; courte-pointes piquées de 2-4, 4-4, et 5 4; toiles à draps et à chemises, écrues et blanches; toile d'Irlande; épingles et épinglettes; devants de gilets, &c.

Aussi, 20 caisses casquettes et chapeaux,
17 do. tapisserie.

40 ballots quincaillerie, consistant en marteaux à planer et autres; chandeliers; boutons d'habits; ciseaux; pelles et pincettes; aussi, savon à barbe; crayons d'ardoises et ardoises; &c. Les conditions seront connues au moment de la vente.

Aussi, à midi, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 41 barils clous, endommagés dans la traversée du brick Mary Hart, cap. Hawley, de New-York.

Il sera en outre vendu, à 4 heures de l'après-midi, 430 caisses vin supérieur de St. Estèphe, 470 do. Médoc et Sauterne, 50 paniers Champagne. Conditions à la vente. 18 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu mardi, 28 du courant, à midi, à la Bourse, le Terrain triangulaire, connu comme propriété du capitaine Hart, situé entre les rues de la Nouvelle Levée, Louisa et la ligne qui le divise de la batture publique, ayant environ 248 pieds de face à la Nouvelle-Levée, 300 à la rue Louisa, et 372 à la ligne susdite. On exhibera sous peu le plan à la Bourse, et on fera connaître au même temps les conditions.
18 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 18 du courant, à midi, à la Bourse, la négresse nommée Polly, âgée de 21 ans, bonne servante de maison et blanchisseuse; elle est depuis 5 ans dans le pays et parle l'anglais et le français; elle est vendue garantie.

Conditions; 6 mois en billet endossé à satisfaction, L'acte de vente chez C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 fév

PAR T. MOSSY.

SEMEDI, 18 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, pour compte de qui il appartiendra, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, du consul anglais et de l'agent de Lloyds,

La coque, les vergues, voilures, et le chargement de briques de la barque anglaise ZETAS, de Belfast; telle qu'elle est maintenant près de Barataria à environ 70 milles à l'ouest de la passe sud-ouest. On vendra en même temps un grand canot d'environ 8 tonneaux, une pinasse et un petit canot; provenant du naufrage de ce navire, et maintenant dans le port. 16 fév

BY ISAAC M'COY.

IL sera vendu, samedi prochain, 18 courant, à la Bourse, l'esclave Paul, âgé de 31 ans, bon chapelier, acclimaté et garanti. Conditions; 6 mois de crédit, en billet endossé sans hypothèque. 16 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu samedi, 18 du courant, à midi, à la Bourse.

Sept Terrains de valeur,

Formant l'encoignure des rues de la Nouvelle-Levée et Suzette. Le plan est exposé à la Bourse. Conditions: Un quart comptant, et le surplus à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 fév

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 20 du courant, à 10 heures, il sera vendu sur les lieux, au faubourg Ste. Marie, rue du Camp, No. 61, près du Théâtre Américain, le bail de l'auberge tenue dernièrement par Mr. Wm. Phelan, ainsi que les accessoirs et les liqueurs. Conditions-comptant.
15 février

HABITATION LIVAUDAIS.
PAR HEWLETT & RASPILLER.

LUNDI, 12 Mars prochain, à l'heure de midi, il sera vendu à la Nouvelle Bourse,

54 TETES
D'ESCLAVES
DES DEUX SEXES,

Appartenant à la susdite habitation. Ils sont tous créoles ou dans le pays depuis long-temps, et parfaitement au fait du travail d'une habitation. Parmi ces esclaves il y en a plusieurs à talent, dont plus ample description sera donnée au moment de la vente.

Les termes sont: 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction des fondés de pouvoir, et hypothèque. Les actes de vente seront passés chez O. de Armas, notaire public.

9 février—28.

VOITURE.

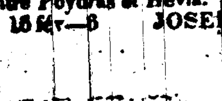

Le soussigné offre à vendre, à l'amiable, une Voiture attelée de deux beaux Chevaux. La voiture est d'un travail achevé et d'une régularité parfaite. S'adresser, pour la voir, aux soussignés, rue Carondelet, No. 146, entre Poydras et Hévia.

16 fév—6 JOSEPH ST. AMAND.